

Fiche d'informations BPJEPS Moniteur d'équitation (BPJEPS)

Objectifs

À l'issue de la formation, les apprenants posséderont des connaissances solides sur le métier de palefrenier soigneur. Ils seront capables :

- Enseigner, accueillir et encadrer des publics de tous âges.
- Mettre en œuvre le projet d'animation de la structure.
- Gérer et animer une structure équestre.
- Valoriser et gérer une cavalerie.

Ils pourront travailler dans différentes entreprises d'accueil : structures hippiques telles que : centres équestres, école d'équitation.

Suite de parcours possibles/passerelles : autre BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS.

Débouchés professionnels : moniteur/enseignant d'équitation

Entreprises d'accueil

Centre équestre
École d'équitation

Public concerné

Personnes âgées de 18 à 29 ans révolus visant à exercer ce métier.

Être titulaire du galop 7 et avoir une licence FFE compétition à jour.

Être titulaire du PSC1.

Satisfaire aux tests d'exigences préalables (TEP) ou à la CEP3 et aux tests d'entrée en formation.

Contenu de la formation

Matières professionnelles

- **UC1 :** encadrer tout public dans tous lieux et toutes structures.
- **UC2 :** mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
- **UC3 :** conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités équestres.
- **UC4 :** mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

Formation en apprentissage



Durée de la formation

1 an

Conditions d'accès

- *Avoir transmis son dossier complet
- *Réussir les TEP (Test d'Exigences Préalables ou d'une équivalence : AE, CEP 3, ATE...)
- *Passer un entretien individuel avec le responsable de formation
- *Délais d'accès : signature d'un contrat possible de 3 mois avant le début de la formation, ou après selon positionnement
- *Avoir trouvé un employeur pour signer un contrat d'apprentissage

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage, pédagogie de l'alternance.

Modalités d'évaluation

Durant la formation : Évaluation des acquis en centre de formation (production personnelle, entraînement aux épreuves...) et en entreprise (entretiens tripartis avec le maître d'apprentissage visites).

Certification finale : la formation est sanctionnée par l'acquisition des 4 UC (unités capitalisables). L'ensemble des UC doit être validé pour l'obtention du diplôme. Validation partielle possible, une UC est valable durant 5 ans.

Modalités d'organisation des épreuves écrites

CONVOCATION

Nous transmettons les informations suivantes aux alternant.e.s en présentiel, la convocation contre signature, 15 jours avant l'épreuve :

- L'heure et la nature de l'épreuve
- Le lieu de déroulement de la session
- Le jour de l'épreuve, le candidat doit pouvoir justifier de son identité.

LES MISSIONS DU RESPONSABLE DE SESSION

Préalablement, à la tenue de chaque session d'évaluation, le responsable de session doit s'assurer des bonnes conditions matérielles telles que :

Des locaux appropriés pour l'épreuve (salle équipée, équipement, matériel, tables et chaises en quantité suffisante).

Avant le début de la session d'examen, le responsable de session vérifie l'identité de chacun des participants.

Informations pratiques

Accès par transports

- Navette Lyon Part-Dieu
- Places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélo.
- Lignes de bus à proximité (Montbrison/Bonson/Saint-Étienne).
- Gare TGV TER à proximité (Sury-le-Comtal).

Rythme de la formation

600h de formation

2 jours par semaine de présence à l'UFA, 3 jours par semaine en entreprise (hors vacances scolaires).

La formation débute chaque année au mois de septembre.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'état de niveau 4

Rémunération de l'apprenti

Année d'exécution du contrat	+18 ans	18 à 20 ans	De 21 à 25ans	26 ans et +
1 ^{er} année	27%	43%	53%*	100%*
2 ^e année	39%	51%	61%*	100%*
3 ^e année	55%	67%	78%*	100%*

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprise...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui.

Restauration

- Cantine/self sur place.
- Foyer équipé d'un micro-ondes.
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité.

Hébergement

- Internat

Les + de la formation

Matériel/Équipement

- Salles de cours équipées de vidéoprojecteur.

Lieu de formation

Lieu de formation

Centre de Formation F3A
Boulevard du Béal
42450 SURY-LE-COMTAL
04 77 30 83 12 (touche 4)
www.lycee-saintandre.fr

Partie Pratique

Dans l'un de nos centres
équestres partenaires : centre
équestre de la Roche